



Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 329 733,85 euros

Dont le siège social est situé 12 rue des châtaigniers à Ormes (45140)

COMPTES CONSOLIDÉS du GROUPE VERGNET 30.06.2024

ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Comptes non audités)

Comptes consolidés semestriels 2024 - Bilan

En kEUR	Note	30/06/2024 Net	31/12/2023 Net
Ecarts d'acquisition		-	-
Immobilisations incorporelles	4.1	1 855	1 829
Immobilisations corporelles	4.1	1 557	1 805
Titres de participations	4.2.1	-	-
Titres mis en équivalence		-	-
Autres immobilisations financières	4.2.2	508	428
ACTIF IMMOBILISE		3 920	4 062
Stocks et en cours	4.3	3 425	3 362
Créances clients et comptes rattachés	4.4	10 384	10 757
Autres créances	4.5	9 888	9 488
Valeurs mobilières de placement	4.6	278	278
Disponibilités		2 394	3 623
ACTIF CIRCULANT		26 370	27 509
TOTAL ACTIF		30 290	31 571
Capital	4.7	1 250	156
Primes		19 501	20 227
Réserves consolidées		(28 053)	(18 474)
Ecarts de réévaluation		-	-
Ecarts de conversion		256	100
Résultat consolidé		(1 806)	(9 557)
Auto-contrôle (actions propres)		-	
CAPITAUX PROPRES	4.8	(8 853)	(7 548)
Ecart d'acquisition négatif		-	-
INTERETS MINORITAIRES	4.9	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	4.10	-	-
PROV. RISQUES ET CHARGES	4.11	3 187	3 426
Obligations convertibles	4.12	4 973	3 170
Emprunts et dettes financières diverses	4.13	2 277	2 719
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.14	9 869	9 682
Autres dettes	-	18 837	20 121
DETTES		35 956	35 692
TOTAL PASSIF		30 290	31 571

Comptes consolidés semestriels 2024 - Compte de résultat

En kEUR	Note	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	5.1	6 610	12 556
Autres produits d'exploitation	5.2	906	1 129
Achats consommés		(2 344)	(7 699)
Charges de personnel	5.3	(3 348)	(4 558)
Autres charges d'exploitation		(2 561)	(4 292)
Impôts et taxes		(89)	(193)
Dotations aux amortissements et provisions		(489)	(1 134)
RESULTAT D'EXPLOITATION	5.1	(1 316)	(4 190)
Résultat sur opérations en commun		-	-
Produits financiers	5.4	340	107
Charges financières	5.4	(1 042)	(1 230)
RESULTAT FINANCIER		(702)	(1 123)
RESULT.COURANT SOC.INT.		(2 017)	(5 312)
Produits exceptionnels	5.5	3	35
Charges exceptionnelles	5.5	(153)	(96)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(150)	(61)
Impôts sur les bénéfices	5.7	361	(841)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(1 806)	(6 214)
Quote part de résultat soc. M.E.Q.		-	-
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT ECART ACQUISITION		(1 806)	(6 214)
Amortissement écart d'acquisition		-	-
RESULTAT ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 806)	(6 214)
Part revenant aux minoritaires		-	-
RESULTAT NET GROUPE		(1 806)	(6 214)
<i>Résultat par action (en euros)</i>		0,00	0,00
<i>Résultat dilué par action (en euros)</i>		0,00	0,00

Comptes consolidés semestriels 2024 - Tableau des flux de trésorerie

En kEUR	30/06/2024	31/12/2023
RESULTAT NET	(1 806)	(9 557)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	-	-
Quote part dans résultat sociétés en équivalence	-	-
Avances conditionnées et subventions virées au résultat	-	-
Dotations aux Amortissements et provisions	(115)	1 606
Reprises des Amortissements et provisions	-	-
Plus et moins values de cession	152	(34)
Impôts différés	-	795
Autres	18	12
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(1 752)	(7 177)
Variation de stock	(63)	(620)
Transferts de charges à répartir	-	-
Variation des Créances clients et comptes rattachés	535	929
Variation des autres créances	(1 419)	1 149
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	205	839
Variation des autres dettes	(1 285)	(5 389)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(2 028)	(3 092)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(3 780)	(10 269)
Décaissements / acquisition immobilisations incorporelles	(28)	(163)
Décaissements / acquisition immobilisations corporelles	(25)	(734)
Encaissements / cession d'immobilisations corp et incorp	-	428
Décaissements / acquisition immobilisations financières	(91)	(258)
Encaissements / cession immobilisations financières	11	61
Incidence des variations de périmètre	-	-
Autres	(94)	(184)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(227)	(850)
Augmentation de capital ou apports	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Variation des autres fonds propres	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	3 201	11 813
Remboursement d'emprunts	(457)	(833)
Variation nette des concours bancaires	-	9
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 744	10 988
VARIATION DE TRESORERIE	(1 262)	(132)
Incidences des variations de taux de change	11	5
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 517	3 643
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 266	3 517

GROUPE VERGNET

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

DU 30 JUIN 2024

TABLE DES MATIERES

1	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
1.1	<i>Référentiel</i>	8
1.1.1	Généralités	8
1.1.2	Continuité d'exploitation	8
1.2	<i>Principes de consolidation</i>	8
1.3	<i>Présentation et comparabilité des comptes</i>	9
1.4	<i>Utilisation d'estimations</i>	9
1.4.1	Chiffre d'affaires des contrats intégrant matériels et services	9
1.4.2	Passifs éventuels	10
1.5	<i>Méthode de conversion des éléments en devises</i>	12
1.5.1	Traduction des opérations en devise	12
1.5.2	Conversion des états financiers des sociétés étrangères	12
1.6	<i>Immobilisations incorporelles</i>	12
1.6.1	Ecart d'acquisition	12
1.6.2	Autres immobilisations incorporelles	12
1.7	<i>Immobilisations corporelles</i>	13
1.7.1	Contrats de location	13
1.7.2	Contrats de location-financement	13
1.8	<i>Perte de valeur des actifs immobilisés</i>	13
1.9	<i>Immobilisations financières</i>	13
1.9.1	Titres de participations	13
1.9.2	Créances rattachées à des participations	14
1.9.3	Autres immobilisations financières	14
1.10	<i>Stocks</i>	14
1.11	<i>Créances</i>	14
1.12	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	14
1.13	<i>Subventions et avances conditionnées</i>	15
1.13.1	Subventions d'investissement	15
1.13.2	Subventions d'exploitation	15
1.13.3	Avances conditionnées	15
1.14	<i>Provisions pour risques et charges</i>	15
1.15	<i>Engagements envers les salariés</i>	15
1.16	<i>Dettes</i>	16
1.17	<i>Chiffre d'affaires</i>	16
1.18	<i>Impôts sur les résultats</i>	16
1.19	<i>Résultat exceptionnel</i>	16
1.20	<i>Emprunt obligataire</i>	17
1.21	<i>Résultat par action</i>	17
2	FAITS CARACTÉRISTIQUES	17

2.1	<i>Evènements significatifs de la situation semestrielle</i>	17
2.2	<i>Eléments postérieurs à la situation semestrielle</i>	19
3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	22
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE	23
4.1	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	23
4.1.1	Acquisitions et cessions	23
4.1.2	Amortissements et dépréciations	23
4.2	<i>Immobilisations financières</i>	24
4.2.1	Titres de participation	24
4.2.1.1	Acquisitions et cessions	24
4.2.1.2	Dépréciations	24
4.2.2	Autres immobilisations financières	24
4.2.2.1	Acquisitions et cessions	24
4.2.2.2	Dépréciations	24
4.3	<i>Stocks</i>	25
4.4	<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	25
4.5	<i>Autres créances</i>	26
4.6	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	26
4.7	<i>Capital social</i>	27
4.8	<i>Variation des capitaux propres consolidés</i>	27
4.9	<i>Intérêts minoritaires</i>	28
4.10	<i>Autres fonds propres</i>	28
4.11	<i>Provisions</i>	28
4.12	<i>Obligations convertibles</i>	29
4.13	<i>Les emprunts et dettes financières</i>	30
4.14	<i>Dettes fournisseurs</i>	30
4.15	<i>Autres dettes</i>	31
5	AUTRES INFORMATIONS	32
5.1	<i>Ventilation du chiffre d'affaires et informations sectorielles</i>	32
5.1.1	Ventilation du chiffre d'affaires par nature	32
5.1.2	Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	32
5.2	<i>Détail des autres produits d'exploitation</i>	32
5.3	<i>Effectif</i>	33
5.4	<i>Résultat financier</i>	33
5.5	<i>Résultat exceptionnel</i>	33
5.6	<i>Engagements hors bilan</i>	34
5.7	<i>Dirigeants</i>	34
5.8	<i>Intégration fiscale</i>	34

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1 REFERENTIEL

1.1.1 Généralités

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 30 juin 2024, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et notamment les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre et ont effectué un arrêté au 30 juin. Les comptes semestriels ont été établis à parti des comptes individuels au 30 juin 2024.

1.1.2 Continuité d'exploitation :

Les comptes semestriels ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Des décisions fortes ont été prises au premier semestre de l'année 2024 pour mettre en œuvre un plan d'économies structurelles afin de garantir le maintien de la croissance ambitieuse avec la signature de partenariats stratégiques, la finalisation de projets éoliens et photovoltaïque, tout en sécurisant la trésorerie avec le soutien de son investisseur ATLAS ce qui permet d'avoir les ressources nécessaires pour finaliser ce retournement stratégique et augure une croissance rentable en 2025(cf. communiqué de presse du 20 février 2024).

Afin d'appuyer ces démarches, le Conseil d'Administration a fait évoluer la direction du groupe Vergnet avec la nomination de Jérôme GACOIN au poste de Président Directeur Général fin juin 2024.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des entreprises significatives sur lesquelles VERGNET S.A. (la Société) exerce un contrôle exclusif.

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée, le cas échéant aux entreprises sur lesquelles la Société exerce un contrôle conjoint.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée, le cas échéant, aux entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Les participations répondant aux critères ci-dessus, mais qui ne présentent pas de caractère durable ou dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (profits sur stocks, dividendes, plus-values et moins-values sur cessions d'immobilisations).

1.3 PRESENTATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Les chiffres présentés sont exprimés en milliers d'Euros (k€), sauf indications contraires.

Chaque situation semestrielle débute le 1^{er} janvier et dure 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2024 et l'exercice dure 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

1.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur l'évaluation des immobilisations et des provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

1.4.1 Chiffre d'affaires des contrats intégrant matériels et services

Les contrats de réalisation de Centrales neuves par Vergnet sont des contrats long terme, que l'on comptabilise à l'avancement.

La répartition des montants totaux des produits et des coûts imputables à chaque projet a été faite en puisant les informations dans la base de données INDUSTRIA et en suivant le découpage clairement établi dans les contrats pour chaque partie de bien ou de service.

L'activité de Vergnet SA est organisée par métier pour clairement identifier les trois types d'activités présents chez Vergnet :

- Industrie (développement et production de produits)
- Opérations (réalisation de centrales éoliennes ou solaires neuves) et
- Maintenance (vente de pièces de rechange et de services).

En fonction des types de contrat Vergnet, le client peut faire appel de manière distincte à un, deux ou trois métiers de Vergnet. A l'intérieur de chaque projet, on établit ainsi clairement les budgets et le chiffre d'affaires pour chaque métier.

1.4.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle de l'entreprise à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, soit une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Dans le cadre de relations commerciales avec ses clients et fournisseurs ayant conduit à des contentieux, Vergnet a identifié les passifs éventuels suivants. Certains contentieux sont notamment relatifs à des créances contestées par Vergnet.

Pour chacun des dossiers ci-dessous, Vergnet a mandaté des cabinets d'avocats afin de trouver une issue positive.

Dossier HYDRO CONSTRUCTION

Hydro Construction est un sous-traitant de Vergnet, qui à la suite d'un litige, a introduit auprès de la Chambre de commerce internationale le 18 mars 2013 une requête en arbitrage afin de voir Vergnet condamner à lui verser la somme de 3,8 millions d'euros.

Le litige a été soumis à un arbitrateur désigné par la fédération internationale des ingénieurs-conseils, qui a condamné le 20 mai 2016 Vergnet au paiement de la somme de 1.680.826 euros.

Par une sentence en date du 27 juillet 2020, l'arbitre unique a confirmé le montant de la créance que la société Hydro détenait vis-à-vis de la société la société Vergnet et condamné cette dernière au paiement d'un montant principal de 1.060.643,76 USD, ainsi qu'à la somme de 475.476 USD à titre d'intérêts.

A la suite de l'ouverture de la procédure de redressement à l'encontre de Vergnet le 30 août 2017, Hydro Construction a déclaré sa créance le 16 novembre 2017. L'admission de la créance au passif de Vergnet a été validée par la Cour d'appel d'Orléans le 5 novembre 2020 et confirmée par une décision de la Cour de cassation le 5 octobre 2022.

En parallèle de ces développements, la décision de la Chambre de commerce internationale a fait l'objet d'une ordonnance prononçant l'exequatur par le Tribunal judiciaire de Paris le 15 janvier 2021 et cette ordonnance a été confirmée par la Cour de cassation le 15 mai 2024.

Par ordonnance du 26 septembre 2024, le juge-commissaire a admis la créance d'Hydro Construction au passif de la Société pour la somme de 1.348.702,72 € et a rejeté le surplus soit 2.463.003,53 €.

Le montant de la créance admise au passif sera apuré selon les termes du plan de redressement en cours d'exécution, conformément à l'option 3, soit un règlement à hauteur de 100% de la créance sur 10 ans selon des annuités progressives.

Dossiers GE WIND et COMELEX (les dossiers GENERAL ELECTRICS)

GE WIND et COMELEX font chacune valoir auprès de Vergnet le paiement de la somme de 5.555.555 euros, au titre d'une clause de retour à meilleure fortune dont les conditions pourraient ne jamais se réaliser.

A la suite de l'ouverture de la procédure de redressement à l'encontre de Vergnet, GE WIND et COMELEX ont déclaré respectivement leur créance au passif de Vergnet pour 5.555.555 €.

S'agissant de GE WIND, après une décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 23 septembre 2021, la Cour d'appel d'Orléans, par un arrêt du 14 mars 2024 a confirmé que la créance de la société GE devait être admise au passif de la société Vergnet.

L'admission de la créance de COMELEX dans le passif de Vergnet est toujours contestée et la procédure est en cours.

En parallèle de ces développements, Vergnet, GE WIND et COMELEX se sont rapprochées pour trouver une issue transactionnelle complète aux litiges. Le Tribunal de Commerce d'Orléans a validé le projet de transaction le 7 juin 2024.

Une provision de 750 000 € avait déjà été constatée pour l'ensemble de ce dossier.

ARUM INTERNATIONAL / Patrick WERNER

La société ARUM INTERNATIONAL et Monsieur Patrick WERNER, respectivement ancien actionnaire et dirigeant de la société ont assigné VERGNET afin de la faire condamner au remboursement de diverses sommes (rémunération et jetons de présence), pour un total de l'ordre de 300.000 euros.

Le 11 juillet 2024, le Tribunal de commerce d'Orléans a notamment condamné Vergnet à payer (i) la somme de 63.542,42 € à Arum International et (ii) la somme de 180.000 € au titre d'avances de trésorerie. Vergnet a formé un appel à l'encontre de cette décision devant la Cour d'appel d'Orléans.

A ce jour, des négociations sur les modalités de paiement sont en cours entre Monsieur Patrick Werner, Arum International et Vergnet afin de trouver une issue amiable à ce litige.

En conséquence, aucune provision n'a été constatée.

Dossier GFCO 13

Il s'agit d'un contentieux relatif à la supposée violation d'une clause d'exclusivité du contrat d'émission conclu entre VERGNET et CGFO 13, également connu sous le nom « ABO ».

Le 3 février 2023, la société CGFO 13 a fait délivrer à l'encontre de VERGNET SA une assignation à bref délai dans laquelle il était sollicité, à titre principal, la somme totale de 2.240.000,00 € et, en tout état de cause, la condamnation de VERGNET SA au paiement d'une somme qui ne saurait être inférieure à 320.000,00 € au titre des pénalités résultant de la violation de clause d'exclusivité litigieuse.

VERGNET SA a soulevé la nullité de la clause litigieuse, outre que la pénalité, à titre subsidiaire est particulièrement excessive, sollicitant que la condamnation éventuelle de VERGNET SA soit limitée à 1 €.

Le Tribunal de Commerce de Paris a condamné, par jugement du 30 avril 2024, Vergnet au paiement de la somme de 200.000 € (ainsi que 40.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure Civile).

Une provision avait été passée dans les comptes à hauteur de 200.000 euros, correspondant à la pénalité maximum estimée qui pourrait, subsidiairement, être accordée à la société GCFO 13.

1.5 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

1.5.1 Traduction des opérations en devise

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties aux cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes des transactions concernées aux cours de clôture sont enregistrés au bilan en Ecarts de Conversion Actifs et Passifs.

1.5.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des comptes des sociétés étrangères obéit aux principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis aux taux de clôture, à l'exception des capitaux propres,
- Les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice,
- Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés directement dans un poste d'écarts de conversion inclus dans les capitaux propres.

1.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

1.6.1 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation (différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de capitaux propres retraités de la société acquise à la date de prise de contrôle) est traité comme suit :

- l'écart d'évaluation afférent à des actifs identifiables est classé aux postes du bilan concernés et suit les règles comptables propres à ces actifs,
- l'écart résiduel est constaté en écart d'acquisition et amorti de façon linéaire sur une durée prenant en compte les objectifs fixés et les perspectives envisagées au moment de l'acquisition.

1.6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Conformément à l'option offerte par le Plan Comptable Général, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe estime que les critères de capitalisation sont remplis.

A l'issue de la mise en service, un amortissement économique est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des programmes ; celle-ci n'excédant pas 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement. Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - marques, procédés, logos | 5 ans |
| - brevet | 5 ans |
| - logiciels | de 3 à 5 ans |

1.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par le Groupe dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire ou dégressif. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

- Bâtiments	15 à 20 ans
- Agencements des bâtiments	5 à 10 ans
- Matériel et outillage	2 à 10 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 10 ans

1.7.1 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont comptabilisés comme des contrats de location financement. Il s'agit principalement des contrats de crédit-bail et de location pour lesquels les loyers permettent de couvrir l'essentiel de la juste valeur des biens loués.

1.7.2 Contrats de location-financement

Les immobilisations financées par contrat de location financement figurent dans les immobilisations corporelles en contrepartie des dettes financières. Ces immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. L'emprunt correspondant est amorti sur la durée du contrat. La part des redevances qui excède le remboursement du capital est comptabilisée en charge d'intérêts.

1.8 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur d'un actif incorporel ou corporel, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité de l'actif pour le Groupe. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.9.1 Titres de participations

Les titres de participations non consolidés sont évalués à leur coût d'acquisition. Cette valeur est, le cas échéant, diminuée d'une dépréciation destinée à la ramener à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque et à la valeur de rendement.

1.9.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts accordés à des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation et qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle. Les créances font l'objet d'une dépréciation lorsque la situation nette de la participation devient négative.

1.9.3 Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce compte les dépôts et cautionnements versés par le Groupe.

1.10 STOCKS

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués au coût moyen pondéré. La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exclusion des frais de stockage. Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de revient industriel.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, des dépréciations sont comptabilisées.

1.11 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de la comptabilisation des contrats à long terme en application de la méthode de l'avancement, les créances clients et comptes rattachés incluent les factures à établir correspondant aux travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage mais non encore facturés.

En 2018, Arum Industries (Well Energies) a repris des dettes de Vergnet SA sur 4 filiales du groupe : Vergnet Pacific (646 k€) Vergnet Caraïbes (269.35 k€), Vergnet UK (15.5 k€) et Photalia (0.5 k€) pour un total de 931.2 k€. Le contrat de cession de créances prévoyait un échéancier de remboursement par Arum Industries sur 8 années débutant en 2021.

En 2021, un avenant de contrat a été signé qui reportait le début du remboursement en avril 2022.

Ne s'étant pas exécuté, début 2023, un avenant est en cours de négociation pour acter un report du début de remboursement.

Des conventions tripartites entre chaque filiale – Vergnet SA et Well Energies ont été validées en 2023 avec pour conséquence la reprise de ces dettes par Vergnet SA.

1.12 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats de Dépôt, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

1.13 SUBVENTIONS ET AVANCES CONDITIONNEES

1.13.1 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des biens qu'elles financent. Le solde des subventions restant à virer au résultat est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

1.13.2 Subventions d'exploitation

Les subventions accordées sans contrepartie sont comptabilisées en produit de l'exercice.

Pour celles accordées en vue du développement de projets identifiés, les produits sont constatés au prorata des dépenses engagées. Le solde des subventions restant à constater en produits est comptabilisé en produits constatés d'avance dans le poste « Autres dettes ».

1.13.3 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont maintenues dans les fonds propres à la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'elles n'ont pas été remboursées ou que les critères d'acquisition des avances ne sont pas remplis. Les avances conditionnées définitivement acquises au Groupe sont comptabilisées en produits.

1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

1.15 ENGAGEMENTS ENVERS LES SALARIES

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés.

Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

En France, pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées une fois par an, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée en prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux d'actualisation, un taux d'augmentation de salaires et un taux de rotation du personnel. Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont reconnus au compte de résultat.

1.16 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les primes de non-conversion des obligations convertibles émises sont incluses dans les dettes obligataires pour leur valeur brute. La contrepartie de la prime de non-conversion est comptabilisée à l'actif du bilan dans le poste « Autres créances ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement linéaire comptabilisé en « Charges financières » basé sur la maturité des obligations convertibles. En cas de conversion des obligations en actions de la Société la prime de non-conversion correspondante, nette de sa contrepartie à l'actif, sera constatée en « Produits financiers ».

1.17 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résultant de prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus aux clients. Le chiffre d'affaires résultant de la production de biens au bénéfice de clients n'est constaté que lors de la livraison desdits biens aux clients.

La comptabilisation des contrats à long terme s'effectue selon la méthode de l'avancement. Le produit pris en compte correspond au prix de vente total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération déterminé en fonction des travaux réalisés et acceptés par le maître d'ouvrage.

Pour les contrats très peu avancés à la date de clôture, et/ou dont la marge ne peut être estimée de façon fiable, le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement est limité aux coûts correspondants, compte tenu de l'incertitude sur le niveau de marge attendu.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

1.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigée des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés, concernent pour l'essentiel l'imposition des décalages temporaires, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-groupe et des déficits fiscaux reportables. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable aux taux d'impôts applicables dans chaque pays, corrigés des évolutions futures connues à la clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés excédant les passifs d'impôts différés sont constatés dès lors que leur récupération est probable.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

1.19 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de

l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

1.20 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Un emprunt obligataire d'un montant de 2M€, remboursable à l'échéance du 30/06/2028, a été émis par VERGNET PACIFIC. Ce financement, sécurisé par une fiducie-sûreté portant sur les titres de VERGNET PACIFIC détenu par VERGNET, confèrera des ressources stables permettant à la société de se développer encore.

Un emprunt obligataire d'un montant de 1,5M€, remboursable à l'échéance du 31/12/2026, a été émis par VERGNET S.A. Ce financement permettra de maintenir le développement initié les années précédentes.

1.21 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Ce nombre, ainsi que le résultat par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des options, bons de souscription d'actions, attributions d'actions et obligations convertibles émises. Le résultat dilué par action est présenté au pied du compte de résultat et son calcul est détaillé en note 5.8 ci-dessous.

2 FAITS CARACTÉRISTIQUES

2.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION SEMESTRIELLE

Finalisation du projet éolien de Guazuma en République Dominicaine avec le montage de la 958^{ième} unité installée par le Groupe depuis ses débuts et la 461^{ième} du modèle MP-C, cette éolienne anticyclonique, d'une puissance de 200 à 275 kW et conçue pour résister aux conditions cycloniques, est parfaitement adaptée aux zones isolées ou aux climats extrêmes grâce à une logistique réduite et une installation sans équipement lourd.

La filiale Vergnet Wallis et Futuna a remporté un appel d'offres d'une valeur de 1,5 million d'euros pour la rénovation de l'éclairage public des îles Wallis et Futuna. Le projet, qui a démarré fin avril 2024, est administré en coopération avec l'administration de Wallis et Futuna. D'une durée de deux ans, il se concentrera sur la modernisation de l'éclairage public à Wallis et Futuna, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque île pour garantir une solution sur mesure.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, la groupe Vergnet a réalisé le tirage de plusieurs tranches (4) sur le financement ATLAS CAPITAL MARKETS d'Obligations Convertibles en Actions nouvelles (OCA) en vue de financer son Besoin en Fonds de Roulement ainsi que la signature d'un emprunt obligataire non dilutif avec HEXAGON CONSEIL pour sécuriser sa trésorerie.

Le groupe étoffe sa stratégie de croissance par le développement de plusieurs catégories d'opportunités :

- Par la conclusion d'accords de distribution ou de partenariats avec :
 - o VERTEOLE SUISSE (société de distribution spécialisée dans les énergies renouvelables basée en Suisse) Cet accord marque une nouvelle étape dans la stratégie de redéploiement du groupe Vergnet, qui s'ouvre au marché suisse, offrant ainsi des solutions énergétiques durables et innovantes à une clientèle plus large.
L'accord signé entre Vergnet et Vertéole Suisse SA permettra de renforcer la présence de Vergnet en Suisse, en s'appuyant sur l'expertise locale de Vertéole Suisse SA. Cette collaboration stratégique vise à promouvoir les produits et solutions de Vergnet, auprès des entreprises et des collectivités suisses.
Grâce à cet accord, Vertéole Suisse SA distribuera une gamme complète de solutions énergétiques de Vergnet, incluant les éoliennes, les systèmes solaires et les technologies hybrides.
Ces solutions sont conçues pour répondre aux besoins énergétiques variés, des petites installations rurales aux grandes infrastructures urbaines, tout en garantissant une production d'énergie fiable et respectueuse de l'environnement.
 - o PROMOLOISIR EASYCHLORE (acteur incontournable dans le traitement de l'eau) Un partenariat stratégique a été conclu pour l'union des forces commerciales afin de proposer ensemble des solutions pérennes pour leurs clients. Énergie et traitement de l'eau sont maintenant réunis sous une même dynamique.
- Dans les solutions photovoltaïques :
 - o La filiale ASIE-OCEANIE capitalise sur les opportunités énergétiques dans les îles du Pacifique avec le lancement de trois projets majeurs à Wallis et Futuna. Le Projet FUTUNA PV1 à Nuku Alofa, Futuna, de 280 millions XPF (2,3 millions d'euros), initie une centrale photovoltaïque sans stockage, prévue pour 2024. Simultanément, les Projets LA'A 2 et LA'A 1 à Mata-Utu, Wallis, de 240 millions XPF (2 millions d'euros) et 380 millions XPF (3,2 millions d'euros) prévus pour 2024 et 2025 respectivement, renforcent l'approvisionnement en énergie durable de la région, tout en affirmant la présence de VERGNET comme un acteur clé dans le développement énergétique des territoires insulaires.
 - o Sur le marché français, le groupe consolide son activité avec l'aboutissement de projets photovoltaïques sur toiture. Les chantiers à Sanxay et Saint Epain, désormais ajustés à 248 kWc et 298 kWc, sont en phase de finalisation, anticipant la réception des panneaux solaires nécessaires. De plus, un projet ambitieux à Boisville est prévu pour juin avec une capacité de 500 kWc, illustrant une stratégie d'investissement soutenue avec des coûts de réalisation précis de 51 k€, 53 k€, et 90 k€, reflétant l'engagement de VERGNET dans l'accélération de son déploiement photovoltaïque.
 - o EVERLUM (spécialiste français des solutions d'éclairage photovoltaïques écoresponsables et durables) en juin 2024 pour enrichir l'offre de solutions d'éclairages autonomes et répondre aux demandes des marchés en pleine expansion.

En mai 2024, la crise politique survenue en Nouvelle-Calédonie a suspendu les activités de VERGNET PACIFIC jusqu'au rétablissement de l'ordre. Cependant, les émeutes locales ont conduit à la destruction des locaux administratifs de la filiale. Néanmoins, ces événements ne remettent pas en cause la capacité de VERGNET PACIFIC à poursuivre son exploitation, et l'entité a su maintenir la relation avec ses clients et partenaires. Car VERGNET PACIFIC réalise 70% de son activité en dehors de la Nouvelle-Calédonie.

Gouvernance :

De nouveaux administrateurs ont été nommés durant le premier semestre 2024, ainsi qu'un Directeur Général Adjoint et un Directeur Général Délégué. Monsieur Jérôme GACOIN a été nommé au poste de Président Directeur Général le 28 juin 2024 (cf. communiqués de presse des 10 janvier, 1^{er} mars et 28 juin 2024).

2.2 ELEMENTS POSTERIEURS A LA SITUATION SEMESTRIELLE

Début juillet 2024 Le groupe Vergnet, a finalisé avec succès une nouvelle mission de réparation de pales d'éoliennes à la centrale de Nouadhibou située en Mauritanie. Ces tâches qui exigent des compétences et outils très spécifiques, ont été effectuées par l'expert composite de l'usine de production de pales et pièces composites basée à Servian (Hérault). Cette mission a également été l'occasion de former les techniciens du client, la SNIM (Société Nationale Industrielle et Minière).

Le Groupe Vergnet, via ses équipes dédiées à la maintenance réparties à travers le monde, possède une grande expertise dans le domaine de la maintenance de ses équipements principalement, mais aussi ponctuellement d'autres installations.

Le contrat de « *repowering* », signé fin 2022 par le groupe Vergnet avec Energy Fiji Limited, continue à se concrétiser avec l'expédition fin juillet 2024 sur site de 4 fardeaux de pales (8 pales). Cet envoi fait suite à celui des 3 premiers fardeaux de pales de ce projet courant 2023.

Ce chantier important, d'une durée de près de 3 ans, a débuté par un diagnostic réalisé sur la centrale puis un audit préparatoire au chantier, réalisés par les équipes de Vergnet Pacific, filiale locale du Groupe.

Les travaux, qui ont débuté au début du 2^e semestre 2024, mobilisent en permanence 7 techniciens issus des équipes de Vergnet Pacific et Vergnet Wallis & Futuna. Un premier emploi local a également d'ores et déjà été créé. Ce chantier met en lumière une nouvelle fois l'expertise spécifique de notre groupe en matière de maintenance préventive mais aussi curative, qui permet une meilleure longévité et rentabilité des machines.

Vergnet Pacific, filiale du groupe basée en Nouvelle Calédonie, annonce son emménagement dans de nouveaux locaux mi-août 2024.

À la suite de détériorations importantes, subies lors des manifestations à Nouméa, les équipes du Groupe ont déménagé afin d'assurer la continuité des opérations et maintenir un haut niveau de sécurité des équipes et des installations. Elles se sont installées sur un nouveau site acquis il y a un an, au sein de bureaux modulaires, en prévision de la construction de nouveaux locaux, qui a débuté dès que la situation s'est stabilisée.

Ce nouveau site, plus accessible et fonctionnel sera mieux adapté à l'activité de Vergnet Pacific. Sa capacité plus importante, tant sur le plan des bureaux que sur celui du stockage, permettra d'accueillir les futurs effectifs de Vergnet Pacific. A l'image de l'activité, les effectifs du Groupe sont en constante augmentation dans la zone, ils ont plus que doublé ces 10 dernières années (21 salariés fin 2014 contre 51 en 2024).

Avec une volonté constante de répondre aux enjeux énergétiques actuels, le groupe a pris la décision de créer une cellule innovation qui aura pour mission principale de développer de nouvelles technologies et solutions destinées à maximiser l'efficacité des énergies éolienne et solaire.

L'équipe s'est réunie pour la première fois le vendredi 13 septembre dernier. Elle tire sa force de la diversité des personnes qui la composent : bureau d'études, services opérationnels, tels que la construction ou la production, ou encore d'autres collaborateurs du Groupe. Des intervenants extérieurs pourront aussi être conviés afin d'apporter une expertise supplémentaire sur certains sujets spécifiques.

Cette nouvelle structure travaillera en étroite collaboration avec des partenaires internationaux, des instituts de recherche et des start-ups innovantes afin de proposer des projets concrets qui contribueront à l'évolution de son offre.

Les objectifs principaux de la cellule innovation :

- Recherche et développement de nouvelles technologies pour l'éolien et le solaire.
- Optimisation des infrastructures existantes avec des solutions plus performantes et respectueuses de l'environnement.
- Collaboration avec des partenaires dans le domaine des technologies vertes, des énergies renouvelables et des solutions digitales.
- Renforcement de l'autonomie énergétique pour les zones isolées grâce à des innovations adaptées aux besoins locaux.
- Développement d'outils digitaux permettant une gestion optimisée des parcs éoliens et des centrales solaires, et une anticipation des évolutions des marchés énergétiques mondiaux.

Dans le cadre de l'accélération du développement de l'activité photovoltaïque en France amorcée par le Groupe ces derniers mois, un Responsable Commercial et Technique Photovoltaïque a été nommé. Conformément à sa feuille de route, cette nomination marque une étape stratégique dans le développement du Groupe qui veut accroître ses ventes dans ce domaine, principalement sur le marché des entreprises.

En parallèle, le groupe lance, en France, une activité Photovoltaïque dédiée aux besoins des entreprises en ombrières pour une mise en conformité avec la réglementation actuelle qui est très contraignante.

A la suite de l'audit mené en septembre 2024 sur les sites d'Ormes et de Servian, Vergnet S.A. a obtenu sans réserve le renouvellement, pour 3 ans, de ses certifications ISO 9001 et ISO 14001, version 2015.

L'auditeur a souligné tout particulièrement l'engagement de la direction, la gestion des compétences, ainsi qu'un système qualité bien intégré et robuste.

Vergnet est certifié suivant la norme ISO 9001 depuis 2002, et selon l'ISO 14001 depuis 2018.

La norme ISO 9001 concerne le système de management de la qualité, et l'ISO 14001 le système de management environnemental.

Le Groupe entend désormais étendre son activité en proposant aux investisseurs privés des solutions de financement durable à travers une nouvelle entité "Vergnet Finance & Energies » qui aura pour mission principale le développement de SPV (*Special Purpose Vehicles*) dédiés aux projets d'énergies renouvelables, solaires, éoliens et

hybrides. Ces SPV seront spécialement conçus pour offrir des produits d'investissement adossés à des projets solides et rentables, favorisant ainsi l'engagement des capitaux privés dans la transition énergétique.

Grâce à cette filiale, les investisseurs pourront désormais participer directement à des projets à fort impact environnemental tout en bénéficiant de rendements attractifs.

Le groupe a également annoncé l'ouverture d'un bureau de représentation aux Philippines afin d'appuyer la dynamique commerciale du groupe sur la zone constituée de plus de 7 000 îles régulièrement exposées à des événements climatiques extrêmes.

Gouvernance :

De nouveaux administrateurs ont été nommés lors de l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 30 septembre 2024 (cf. communiqué de presse du 3 octobre 2024).

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées au 30 juin 2024 est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2024	% d'intérêts 2023
Secteur Eolien				
VERGNET SA Siren : 348 134 040	France	Mère		
VERGNET ENERGIES Siren : 844 820 449	France	IG	100	100
VERGNET CARAÏBES Sàrl Siren : 385 186 010	France (Guadeloupe)	IG	100	100
VERGNET PACIFIC SASU Siren : 599 472 001	France (Nlle Calédonie)	IG	100	100
ENERGIE 21	Maroc	IG	97.9	97.9
Vergnet Wind Energy LTD	Nigeria	IG	100	100
Vergnet uk Limited	Royaume-Uni	IG	100	100
VERGNET TCHAD	Tchad	IG	100	100
SOTAFRIC	Tchad	IG	100	100
Vergnet Do Brazil	Brésil	IG	100	100
VERGNET WALLIS ET FUTUNA	WALLIS ET FUTUNA	IG	100	100
WALLIS ET FUTUNA ENERGIES	WALLIS ET FUTUNA	MEE	20	20

Sociétés	Pays	Méthode	% d'intérêts 2024	% d'intérêts 2023
Secteur Solaire				
PHOTALIA S.A.S. Siren : 487 748 477	France	IG	100	100

(IG = intégration globale, NC = non consolidé) dans le périmètre

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN CONSOLIDE

4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

4.1.1 Acquisitions et cessions

En kEUR	31/12/2023	Acquisitions	Cessions ou mise au rebut	Reclas.	Ecart de conversion	Autres	30/06/2024
Incorporelles	11 327	28	-	-	-	-	11 354
- Frais de développement	10 143	25					10 168
- Concessions, brevets, logiciels	841						841
- Fonds de commerce	9						9
- Autres immo. Incorp.	334	2					336
Corporelles	11 579	25	(459)	-	-	(49)	11 096
- Terrains	-						-
- Constructions	1						1
- Inst. Tech. Mat. Outil.	8 486	4	(261)		-		8 229
- Autres immo. Corp.	3 092	21	(198)			(49)	2 866
Total Valeurs brutes	22 905	53	(459)	-	-	(49)	22 450

Les frais de développement (nouvelle Eolienne anticyclonique), brevet (Echlo2) et autres immobilisations incorporelles (comprenant les développements Phoenix) comptabilisés à l'actif sur l'exercice 1^{er} semestre 2024 s'élèvent à 28 k€.

4.1.2 Amortissements et dépréciations

En kEUR	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclas.	Ecart de conversion	Incidences des variations de périmètre	Autres	30/06/2024
Incorporelles	(9 498)	(2)	-	-	-	-	-	(9 500)
- Frais de développement	(8 712)	-						(8 712)
- Concessions, brevets, logiciels	(777)	(2)						(779)
- Fonds de commerce	(9)	-						(9)
- Autres immo. Incorp.	-	-						-
Corporelles	(9 773)	(207)	1	85	(1)	49	309	(9 537)
- Terrains	-	-						-
- Constructions	(1)	-					177	176
- Inst. Tech. Mat. Outil.	(7 612)	(89)	1	85			132	(7 483)
- Autres immo. Corp.	(2 160)	(119)			(1)	49		(2 231)
Total amort. & dépré.	(19 271)	(209)	1	85	(1)	49	309	(19 038)

4.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.2.1 Titres de participation

4.2.1.1 ACQUISITIONS ET CESSIONS

En kEUR	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	30/06/2024
Autres participations et créances rattachées	0					-
Titres de participation non consolidés	8		1			9
Total Valeurs brutes	8	-	1	-	-	9

4.2.1.2 DEPRECIATIONS

En kEUR	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	30/06/2024
Autres participations	8					8
Total dépréciations	8	-	-	-	-	8

4.2.2 Autres immobilisations financières

4.2.2.1 ACQUISITIONS ET CESSIONS

En kEUR	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	30/06/2024
- Prêts	15	-	1	(7)	-	9
- Dépôts et cautionnements versés	413	-	57	(4)	-	465
Total Valeurs brutes	428	-	58	(11)	-	475

- Dépôts : cautions divers (baux locaux & terrains)

4.2.2.2 DEPRECIATIONS

En kEUR	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	30/06/2024
- Prêts	-	-	-	-	-	-
- Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-
Total dépréciations	-	-	-	-	-	-

4.3 STOCKS

Les stocks se décomposent de la manière suivante :

En kEUR	30/06/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matières premières	2 786	(949)	1 837	3 458	(913)	2 545
En-cours de biens et services, produits intermédiaires	1 668	(86)	1 581	890	(85)	805
Marchandises	13	(6)	7	15	(4)	12
Stocks et en-cours	4 467	(1 042)	3 425	4 363	(1 002)	3 362

Le stock au 30 juin 2024 est principalement constitué de

- Vergnet SA : 1 227 k€
- Vergnet Pacific : 1 823 k€
- Wallis & Futuna : 299 k€

L'augmentation des stocks et encours s'explique par la croissance de l'activité chez Vergnet Pacific.

4.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés se décomposent comme suit :

En kEUR	30/06/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	10 499	10 947
Dépréciations	(115)	(189)
Créances clients et comptes rattachés	10 384	10 758

Les créances clients comprennent chez :

- Vergnet SA : 5.47 k€ (dont 5,245 k€ de provision de Factures à Etablir selon l'avancement)
- Vergnet Pacific : 2.64 k€
- Vergnet Brésil : 1.59 k€

Une analyse est en cours pour la partie du TCHAD afin de lancer le recouvrement de ces créances.

4.5 AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des éléments suivants :

En kEUR	30/06/2024	31/12/2023
Avances et acomptes versés	6 847	6 277
Créances fiscales et sociales	1 230	1 615
Impôt différé actif	-	-
Autres créances et comptes de régularisation	1 811	1 596
Dépréciation des autres créances	-	-
Autres créances	9 888	9 488

Les créances fiscales et sociales sont composées de créances d'impôts hors IS qui correspond principalement à de la TVA à recevoir, ainsi que de créances sociales

Les acomptes versés sont principalement chez Vergnet SA, correspondent aux acomptes versés auprès des fournisseurs.

Les autres créances et comptes de régularisation incluent notamment des fournisseurs débiteurs et des avoirs à recevoir pour 3 980 k€ sur Comelex (cf. Passif éventuels), le montant n'a pas évolué par rapport à 2019.

4.6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Ces dernières comprennent les SICAV monétaires et les certificats de dépôts, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

En kEUR	30/06/2024	31/12/2023
Actions Propres	-	-
Compte à terme nanti	-	-
Autres VMP	278	278
Valeurs mobilières de placement	278	278
Trésorerie en EUR et devises convertibles	2 394	3 623
Trésorerie en devise avec restriction de conversion	-	-
Disponibilités	2 394	3 623

Les disponibilités de 2 394 k€ sont constitués de caisses, comptes bancaires et d'autres supports incluant le cash collatéral déposé en banque pour les cautions de soumissions. Le principal du solde se décompose chez Vergnet Pacific pour 1 116 k€, chez Potalia pour 743 k€ et chez Vergnet SA pour 239 k€. Le reste correspond aux disponibilités des autres filiales.

4.7 CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale (EUR)
Actions composant le capital social au 31/12/23	518 485	0.30
Réduction de la valeur nominale de l'action	-	-
Actions émises pendant l'exercice	3 649 025	0.30
Actions remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions composant le capital social au 30/06/24	4 167 510	0.30

Le capital social de Vergnet SA est intégralement composé d'actions ordinaires.

Au cours du premier semestre 2024 ont été émises 515 627 actions nouvelles à l'issue des conversions des OCA de Delta et 3 133 398 actions nouvelles à l'issue des conversions des OCA de ATLAS

4.8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En kEUR	Capital	Primes	Réserves et résultat consolidé	Ecart de conversion	Total
31/12/2023	156	20 227	(28 030)	100	(7 548)
Résultat de l'exercice 30/06/2024	-	-	(1 806)	-	(1 806)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	(33)	157	124
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Prise en charge des intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Réduction de capital	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	1 095	(726)	-	-	369
Autres mouvements	-	-	9	-	9
30/06/2024	1 250	19 501	(29 861)	257	(8 853)

4.9 INTERETS MINORITAIRES

En kEUR	Intérêts minoritaires
31/12/2023	-
Résultat de l'exercice	-
Dividendes distribués par les filiales consolidées	-
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	-
Prise en charge des intérêts minoritaires négatifs	-
Evolution du périmètre de consolidation	-
Réserves	-
Ecart de conversion	-
30/06/2024	-

4.10 AUTRES FONDS PROPRES

Néant.

4.11 PROVISIONS

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

En kEUR	31/12/2023	Dotations	Reprises de prov. utilisées	30/06/2024
Provision pour impôts différés	-			-
Provisions pour pensions	189	11	(35)	164
Provisions pour litiges	276	375	(276)	375
Provisions pour perte de change	-			-
Provisions pour garanties	634	36		670
Autres provisions	2 328	101	(452)	1 977
Provisions	3 427	524	(763)	3 187

Les machines vendues par le Groupe font l'objet d'une garantie constructeur. Le coût de ces garanties est couvert par une provision dont les paramètres font l'objet d'une revue régulière, basée notamment sur l'historique des coûts déjà supportés.

Le Groupe ne verse pas de gratifications professionnelles (médailles du travail) à ses salariés. Les provisions constatées représentent uniquement les engagements du Groupe au titre des indemnités de départ en retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements retraite sont les suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge légal ;
- taux de turn-over : taux moyen réellement constaté pour chaque société et par catégorie socioprofessionnelle sur les cinq dernières années ;
- taux d'augmentation des salaires : 2% ;
- table de mortalité : INSEE 2024 ;
- taux d'actualisation : 3,20 % ;
- convention collective : application de la convention propre à chaque entreprise.

Les autres provisions pour risques concernent des risques liés au litige *GE WIND* (750 k€), *ABO equity liner* (250 k€), *Ruchlaw* (300k€).

Les provisions pour les contentieux sociaux ont été diminuées de 98 k€ sur le 1^{er} semestre 2024.

4.12 OBLIGATIONS CONVERTIBLES

En kEUR	30/06/2024	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 973	2 425	2 548	-
Prime de non conversion	-	-	-	-
Intérêts courus capitalisés	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Obligations convertibles	4 973	2 425	2 548	-

En kEUR	31/12/2023	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 170	1 170	2 000	-
Prime de non conversion	-	-	-	-
Intérêts courus capitalisés	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	-	-
Obligations convertibles	3 170	1 170	2 000	-

Au 30 juin 2024, les 2,4 M€ ci-dessus correspondent au solde d'OCABSA de NEGMA, DELTA et ATLAS CAPITAL MARKET à convertir en actions et 2,5 M€ à l'emprunt obligataire chez Vergnet Pacific (2 M€) et chez Vergnet SA (0,5 M€).

4.13 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En kEUR	30/06/2024	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 437	627	805	5
Emprunts et dettes financières diverses			-	-
Location financement	699	439	147	113
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	141	141	-	-
Emprunt et dettes financières	2 277	1 207	952	118

En kEUR	31/12/2023	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 801	727	1 065	10
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Location financement	800	459	341	
Soldes créditeurs de banque et concours bancaires courants	117	117		
Emprunt et dettes financières	2 718	1 302	1 406	10

L'échéance à moins d'un an correspond au remboursement des PGE contractés en 2020 auprès du CIC, de la BNP et la BPI pour un montant de 2.2 M€ chez Vergnet SA.

4.14 DETTES FOURNISSEURS

La ventilation des dettes fournisseurs selon l'échéance se présente ainsi :

En kEUR	30/06/2024	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	9 869	3 973	883	5 012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 869	3 973	883	5 012

Les 9 869 K€ correspondent aux échéances restantes du passif du plan de continuation pour un montant de 763 K€, au dossier COMELEX en contentieux pour 3 980 K€.

Le solde correspond aux échéances des fournisseurs et honoraires à payer dont 466 K€ pour les filiales du Groupe

En kEUR	31/12/2023	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	9 682	4 003	1 308	4 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 682	4 003	1 308	4 371

4.15 AUTRES DETTES

En kEUR	30/06/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus	5 512	5 190
Impôt sur les sociétés	52	40
Dettes fiscales (hors IS) et sociales	4 791	6 033
Comptes courants créditeurs	1 498	1 531
Dettes diverses	625	626
Produits constatés d'avance	6 358	6 700
Autres dettes	18 837	20 121

Les Avances et acomptes reçus s'élèvent à 5,51 M€ et sont relatifs principalement au projet TCHAD encore en cours chez Vergnet SA (non échu au 30 juin 2024) et le reste à d'autres projets du Groupe.

Les dettes fiscales et sociales comprennent 605 k€ de dettes sociales intégrées dans le plan de continuation (incluse dans le passif du plan de continuation de Vergnet SA)

Les comptes courants créditeurs comprennent une avance en compte courant de la BPI France, d'un montant de 1 157 K€ (incluse dans le passif du plan de continuation de Vergnet SA).

Les dettes diverses correspondent principalement à des écarts de conversion passif.

Les produits constatés d'avance sont liés à la constatation du chiffre d'affaires à l'avancement sur les projets.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Ventes de produits finis et de travaux	4 551	9 597
Prestations de services et autres produits annexes	2 059	2 959
Chiffre d'affaires	6 610	12 556

5.1.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En KEUR	30/06/2024	30/06/2023
France	185	141
Export / DOM TOM	6 425	12 415
Chiffre d'affaires	6 610	12 556

5.2 DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Production stockée	61	457
Production immobilisée	28	280
Subventions d'exploitation	-	7
Reprise de provisions	665	132
Autres produits et transferts de charges	152	253
Autres produits d'exploitation	906	1 129

La production immobilisée correspond aux dépenses de développement engagées pour la nouvelle Eolienne anticyclonique.

Les reprises de provisions concernent essentiellement Vergnet SA avec des provisions pour risques de 250 k€, une reprise de dépréciation des immobilisations de 84 k€ et de clients douteux de 77 k€.

5.3 EFFECTIF

L'effectif employé par le Groupe dans les sociétés consolidées par intégration globale se décompose comme suit :

En nombre de personnes	30/06/2024	30/06/2023
Effectif moyen (ETP)	217	218
Effectif au 30 juin	218	223

L'effectif total du Groupe est quasiment stable en ETP à la fin du 1^{er} semestre 2024.

5.4 RESULTAT FINANCIER

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Reprises de provisions	276	72
Gains de change	27	34
Autres produits financiers	37	-
Produits financiers	340	106

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux provisions	(375)	(148)
Intérêts sur découvert et emprunts	(164)	(43)
Pertes de change	(53)	(57)
Autres charges financières	(450)	(982)
Charges financières	(1 042)	(1 230)

Le résultat financier au 30 juin 2024 est une charge de 702 k€ et se compose principalement de charges d'intérêts pour -164 k€ et de la commission & frais de structuration des obligations convertibles de -408 k€.

5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	19
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Subventions virées au résultat	-	-
Reprises de provisions	3	16
Autres produits exceptionnels	-	-
Produits exceptionnels	3	35

En kEUR	30/06/2024	30/06/2023
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	61
Valeur nette des éléments d'actif cédés	(152)	26
Dotations aux provisions et amortissements	-	1
Autres charges exceptionnelles	-	8
Charges exceptionnelles	(153)	96

Au 30 juin 2024, le résultat exceptionnel est une charge de 150 k€.

5.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

En kEUR	30/06/2023	31/12/2023
Gages, nantissements, hypothèques et suretés réelles		-
Aval, cautions, garanties données	12 694	12 694
Autres engagements donnés	5 556	5 556
Total des engagements hors bilan donnés	18 250	18 250
Aval, cautions, garanties reçus		
Total des engagements hors bilan reçus		-

Les avals, cautions, garanties données incluent essentiellement les garanties à première demande émises pour le compte du Groupe par ses banques pour garantir la bonne exécution des prestations Vergnet pour le projet AGADEZ, les Projets PRONY ou encore ceux de Micronésie.

Les 5,5 M€ correspondent à l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune (cf Passifs éventuels §1.4.2).

5.7 DIRIGEANTS

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

Les rémunérations allouées aux membres des organes de gouvernance et de direction ne sont pas fournies car cette information conduirait à communiquer une information individuelle.

5.8 INTEGRATION FISCALE

La Société est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale.

Au 30 juin 2024 il est constitué des filiales Vergnet Caraïbes et Photalia.